

respondants, les propositions que les besoins paraîtraient réclamer, ainsi que de donner leur appréciation sur toutes les questions importantes rentrant dans leur compétence. »

A été retiré le recours du Gouvernement du Canton des Grisons au sujet des droits de consommation sur le moût de raisin.

Les lois et arrêtés adoptés par l'Assemblée fédérale paraîtront prochainement.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 23 décembre 1876.)

Le Conseil fédéral a décidé :

1. de supprimer, à partir du moment de l'ouverture de la ligne du chemin de fer Payerne-Yverdon, les trois courses postales quotidiennes entre *Payerne* et *Estavayer*, ainsi que les deux courses quotidiennes entre *Estavayer* et *Yverdon*;
2. de supprimer, à partir de la fin de mars 1877, vu leur rendement insuffisant, la course postale à un cheval *Combre-mont-Lucens* et les courses postales à deux chevaux *Payerne-Chevroux*, *Fribourg-Avenches* et *Cudrefin-St-Blaise*.

(Du 26 décembre 1876.)

Le Conseil fédéral a nommé médecin de division de la 1^{re} division de l'armée : M. le D^r *Engelhard*, à Morat.

Le Conseil fédéral a nommé provisoirement receveur au bureau secondaire des péages de Vireloup (Genève) : M. Jules *Fanciola*, de Locarno.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	57
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	30.12.1876
Date	
Data	
Seite	962-962
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 420

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.